

S.I.V.O.S.A.S

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt / st Sulpice

Siège social : Mairie d'Abbecourt – 26, rue de Courcelles – 60430

Tel : 09.62.60.44.03

sivosas@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi 25 juin à 19 heures 30, les membres du SIVOSAS se sont réunis en Comité au Siège Social, sur convocation en date du 19 juin 2020 faite par le président Monsieur Olivier DOUCHET.

Etaient présents : MM. DOUCHET Olivier – TASTAYRE Patrick – MMES DELUCHEUX Claudine – MODIQUET Noelle – MM. BONTEMPS Christophe – DENICOURT Damien – LE GAL Michel – CHARBAULT Sébastien (pouvoir de Mme GOSSART) – POESSEL Romain – MMES NIQUET Hélène – FLECHY Delphine – GAVOIS Céléna (pouvoir de Mme LEOURIER).

Etaient également présents Messieurs Jean-Jacques ANTHÉAUME, Matias CALLEN (ILEP) et Madame DELIENCOURT (ILEP).

Absents excusés : Mmes FAVINO Cécile – GOSSART Brigitte – LEOURIER Aurélie – THOMAS Ginette.

Est désignée secrétaire de séance : Mme Claudine DELUCHEUX

I – TARIFS PERISCOLAIRES

Monsieur DOUCHET donne la parole à Madame DELIENCOURT (ILEP) qui explique à l'assemblée l'historique des barèmes à appliquer. Ensuite nous fait part de l'erreur d'application de barème (celui appliqué aux parents est le barème 5), ILEP assure financièrement pleinement cette erreur, avec une date limite, le 31 décembre 2020. Le précédent Comité du SIVOSAS s'est engagé à faire appliquer le bon barème aux parents, à savoir les barèmes 1 et 3 à partir de la rentrée de septembre 2020. Une hausse complémentaire est également envisagée afin de réduire la participation financière des communes

La présentation sur tableau Excel est incomplète, Il est demandé à l'ILEP de présenter un dossier rédigé argumenté, une étude d'impact et des simulations chiffrées sur les augmentations avec 3 strates de populations : famille modeste, famille aux revenus moyens, famille avec des revenus confortables. Le président rappelle que l'augmentation envisagée n'est que sur la prestation Mercredi et Vacances (tarif 3 à tarif 1). Pour les autres prestations, aucune décision n'est à prendre, il s'agit de l'application des tarifs votés précédemment et mentionnés au marché.

Le Président met au vote l'application du tarif 1 de la CAF pour l'ensemble des prestations périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2020 : 5 votes contre, 3 votes pour. La décision n'est pas adoptée.

L'augmentation sera à nouveau proposée au prochain Comité du SIVOSAS après réception des éléments complémentaires de l'ILEP.

II – PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur DOUCHET présente le budget 2020 :

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
011 «charges à caractère général » :	231638.00 €	002 « report »	50123.00 €
012 «charges de personnel » :	241350.00 €	013 « atténuation charges »	1352.00 €
65 «autres charges de gestion courante »	12622.00 €	70 «produits de service» :	90513.85 €
67 « charges exceptionnelles »	500.00 €	74 «dotations et participations» :	337321.15 €
023 « virement en investissement » :	1200.00 €	77 «produit exceptionnel »	8000.00 €
	<hr/>		<hr/>
	487310.00 €		487310.00 €

Section investissement :

Dépenses		Recettes	
21 « Equipement » :	4158.00 €	13 « subvention »	2161.00 €
001 « déficit reporté »	2919.00 €	1068 « excédents fonctionnement »	3716.00 €
		021 «virement du fonctionnement»	1200.00 €
	<hr/>		<hr/>
	7077.00 €		7077.00 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

La participation des communes (calculée au prorata des inscrits) est fixée à :

- **Commune d'ABBECOURT** : **96957.36 €**
Scolaire : 73 élèves pour 568.49 € de reste à charge soit 41499.74 €
Péri scolaire : 64 enfants pour 866.53 € de reste à charge soit 55457.62 €
- **Commune de SAINT SULPICE** : **188963.79 €**
Scolaire : 119 élèves pour 568.49 € de reste à charge soit 67650.26 €
Péri scolaire : 140 enfants pour 866.53 € de reste à charge soit 121313.53 €

III – DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le comité, à l'unanimité des membres présents, décide de déposer, auprès du Conseil Départemental, un dossier de demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale.

IV – DEMANDE ADMISSION EN NON VALEUR :

Sur proposition de Monsieur GOSSANT, en sa qualité de Trésorier Payeur, de prendre une délibération pour non valeur des créances suivantes, et de l'inscrire à l'article 6541 du Budget :

- 13.70 € année d'origine 2012
- 279.27 € année d'origine 2015

Le Président précise que, compte tenu du professionnalisme et la ténacité de Monsieur GOSSANT, l'ensemble des recours possibles sont épuisés.

Le comité décide à l'unanimité d'admettre ces titres en non-valeur.

V - QUESTIONS DIVERSES :

Commande des fournitures scolaires :

Mr DOUCHET a demandé aux institutrices de ne plus passer leurs commandes sans la signature du Président ou Vice-Président du SIVOSAS.

Il va être demandé de regrouper les commandes et voire même d'effectuer ces commandes chez un même fournisseur.

Déménagement :

Le déménagement de la classe maternelle d'Abbecourt vers Saint Sulpice s'effectuera le 06 juillet à 9 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

La secrétaire

Claudine DELUCHEUX



Le président

Olivier DOUCHET

